

/ FACTURE /

N° 19/52/n.

ENTREPRISES MASSART

Kigali, le 22 FEVRIER 1952.

KIGALI.

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi

RUHENGARI



doit

Construction d'une maison II3 à Ruhengeri suivant cahier spécial des Charges
N° 37/TP. de 1951.

Total Entreprise :

1.041.367,50 Frs.

Avancement des Travaux :

Préparation terrain
Terrassements déblai
" remblai
Socelles béton cyclopéen
Maçonnerie fondations voellons

5.000 Frs ✓
7.750 -
4.125 -
49.495 -
232.000 -

304.370 Frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :

TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT SEPTANTE Francs.

Ruhengeri 2f, 2, 52
Le Fonctionnaire dirigeant,
M. NEKEJAN.

L'Entrepreneur
E. Massart,

Payer à l'ordre de la Banque Commerciale du Congo à Uvumbura,
Fait à Kigali, le 22 FEV. 1952.